

Annexe 1 : Année scolaire 2023/2024

Fiche d'inscription : Demi-pensionnaire Interne

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :

Classe :

	1 ^{er} trimestre 17/08/23 au 19/12/23	2 ^{ème} trimestre 22/01/24 au 31/03/24	3 ^{ème} trimestre 01/04/24 au 06/07/24
Demi-pension	182.90€*	94.40€*	126.85€*
Internat	679.44€*	357.60€*	509.58€

*Dates et tarifs prévisionnels

Le mode de fonctionnement de la demi-pension et de l'internat est le forfait.

Chaque trimestre, « un avis de somme à payer » ou « avis de versement » est adressé par mail au parent responsable de l'élève.

Cet avis donne le détail des sommes à payer.

En cas de difficulté, les familles peuvent faire une demande d'aide auprès de l'assistante sociale du lycée. Une commission détermine ensuite le montant de l'aide à accorder, en fonction des crédits sociaux disponibles. Il convient de faire cette demande d'aide à réception de la facture à payer.

FRAIS LIÉS À LA RESTAURATION ET L'HÉBERGEMENT

Boursier :

Tout trimestre commencé est dû entièrement. Les frais d'hébergement (DP et internat) sont prélevés sur la bourse nationale de lycée à chaque trimestre.

Non boursier :

Tout trimestre commencé est dû entièrement. Le règlement s'effectue par télépaiement (via EduConnect), espèces ou par chèque à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée BEL AIR.

Les noms, prénoms et classe de l'élève doivent figurer au dos du chèque.

RADIATION

La radiation de la demi-pension ou de l'internat doit se faire **15 jours au moins avant a fin du trimestre** en cours et **par écrit** (pour le premier trimestre un changement de régime est autorisé dans les 15 premiers jours suivant la date de la rentrée scolaire). Le courrier sera adressé au chef d'établissement et déposé à l'intendance 3.

Pour les élèves placés, fournir une copie de l'attestation de prise en charge des frais de restauration.

Fait à le

Signature du responsable légal

Précédé de la mention « lu et approuvé »